

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIGNY
1 rue du 8 mai 1945
50570 MARIGNY

Convocation : 04/04/08

Affichage : 24/04/08

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 33

L'an deux mille huit, le dix-sept avril à 20 H 30, les membres du conseil de la communauté de communes de Marigny, désignés par les conseils municipaux de leurs communes, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes de Marigny sur la convocation qui leur a été adressée par le président sortant de la communauté de communes.

Présents :

Carantilly : Marylène HENRY, Bernard PATIN, Pierre BOURGE.

La Chapelle Enjuger : Nelly VILLEDIEU, Philippe LAISNEY, Thierry DUBOURG.

Hébécrevon : Gilles QUINQUENEL, Dany HUAUX, Michel TOUTAIN.

Le Lorey : Michel SAVARY, Christophe DUCLOS, Gilles OZENNE.

Lozon : Gérard DEPERIERS, Françoise ROGER.

Marigny : Bernard BRIGNOT, Didier OZOUF, Yves HEROUARD, Fabrice LEMAZURIER, Jérôme LOUCHE.

Le Mesnil-Amey : Jacques CLAIRAUX, Thierry RAULINE.

Le Mesnil-Eury : Jacques THOUROUDE, Eric LEJOLIVET.

Le Mesnil-Vigot : Pierre VAULTIER, Jean-Claude JEANNE.

Montreuil Sur Lozon : Jean AUVRAY, Michèle ORVAIN.

Remilly Sur Lozon : Philippe GOSSELIN, Désiré VOISIN, Lydie LOZOUET est remplacée par Yvette DELAUNE.

Saint-Gilles : Jean-Luc LEROUXEL, Jean-Pierre LECORNU, Michel HOREL.

Absente excusée : Lydie LOZOUET.

La séance a été ouverte sous la présidence de Philippe GOSSELIN, Président sortant de la communauté de communes qui après l'appel nominal a déclaré installer Marylène HENRY, Bernard PATIN, Pierre BOURGE, Nelly VILLEDIEU, Philippe LAISNEY, Thierry DUBOURG, Gilles QUINQUENEL, Dany HUAUX, Michel TOUTAIN, Michel SAVARY, Christophe DUCLOS, Gilles OZENNE, Gérard DEPERIERS, Françoise ROGER, Bernard BRIGNOT, Didier OZOUF, Yves HEROUARD, Fabrice LEMAZURIER, Jérôme LOUCHE, Jacques CLAIRAUX, Thierry RAULINE, Jacques THOUROUDE, Eric LEJOLIVET, Pierre VAULTIER, Jean-Claude JEANNE, Jean AUVRAY, Michèle ORVAIN, Philippe GOSSELIN, Désiré VOISIN, Lydie LOZOUET, Jean-Luc LEROUXEL, Jean-Pierre LECORNU, Michel HOREL, dans leurs fonctions de conseillers.

Didier OZOUF a été élu secrétaire de séance.

ELECTION DU PRESIDENT :

Le plus âgé des membres présents, Désiré VOISIN, a pris la présidence de l'assemblée aidé par le benjamin : Jérôme LOUCHE. Le président de séance a invité les conseillers de la communauté à procéder à l'élection d'un président de la communauté de communes. Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote, écrit sur du papier blanc dans l'urne.

Un seul candidat : Philippe GOSSELIN

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

A déduire bulletins litigieux 0

Bulletins blancs 3

Suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

Philippe GOSSELIN	29
Bernard BRIGNOT	1

Philippe GOSSELIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé président et immédiatement installé.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter le nombre de vice-président à 6 avec la possibilité de l'augmenter, si le besoin s'en faisait ressentir.

ELECTION du 1^{er} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé dans les mêmes conditions et sous la présidence de M. GOSSELIN, à l'élection du 1^{er} vice-président.

Un seul candidat : Fabrice LEMAZURIER.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
A déduire bulletins litigieux	0
Bulletins blancs	3
Suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

Fabrice LEMAZURIER	29
Bernard BRIGNOT	1

Mr LEMAZURIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé dans les mêmes conditions à l'élection du second vice-président.

Un seul candidat : Gilles QUINQUENEL

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
A déduire bulletins litigieux	0
Bulletins blancs	0
Suffrage exprimés	33
Majorité absolue	17

a obtenu :

Gilles QUINQUENEL 33

M. QUIQUENEL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé dans les mêmes conditions à l'élection du troisième vice-président.

Un seul candidat : Nelly VILLEDIEU.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
A déduire bulletins litigieux	0
Bulletins blancs	5
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

Nelly VILLEDIEU	27
Bernard BRIGNOT	1

Mme VILLEDIEU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé dans les mêmes conditions à l'élection du quatrième vice-président.

Un seul candidat : Didier OZOUF.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
A déduire bulletins litigieux	0
Bulletins blancs	3
Suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

Didier OZOUF	27
Jean AUVRAY	1
Bernard BRIGNOT	2

M. OZOUF ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé dans les mêmes conditions à l'élection du cinquième vice-président.

Un seul candidat : Jean AUVRAY.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
A déduire bulletins litigieux	0
Bulletins blancs	4
Suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

Jean AUVRAY	28
Philippe LAISNEY	1

M. AUVRAY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé dans les mêmes conditions à l'élection du sixième vice-président.

Un seul candidat : Michel HOREL.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
A déduire bulletins litigieux	0
Bulletins blancs	2
Suffrage exprimés	31
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

Michel HOREL	30
Bernard BRIGNOT	1

M. HOREL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

ELECTION DU BUREAU

Le président rappelle que le bureau est composé du président et des vice-présidents ainsi que 8 membres.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes conditions à l'élection de 8 membres, ont été proclamé membres : Pierre BOURGE, Michel SAVARY, Jacques CLAIRAUX, Pierre VAULTIER, Jacques THOUROUDE, Gérard DEPERIERS, Bernard BRIGNOT et Jean-Luc LEROUXEL.

1) Elections des représentants aux instances :

Il a été procédé ensuite à l'élection des représentants aux différentes instances et syndicats

1) ACLAM (Association Culture Loisirs Animation de la Communauté de Communes de Marigny) :

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, élit :

Jean AUVRAY

Pierre VAULTIER

Michèle ORVAIN

Marylène HENRY

2) Association de Gestion du Conseil de Jeunes :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, élit :

Gilles QUINQUENEL

Nelly VILLEDIEU

Jean AUVRAY

3) Manche Numérique :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, élit :

- à l'assistance à l'informatique de gestion :

- Philippe GOSSELIN comme titulaire

- à l'aménagement numérique du territoire :

- Philippe GOSSELIN comme titulaire

- Gérard DEPERIERS comme suppléant

4) Syndicat Mixte du centre Aquatique du pays Saint-Lois :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, élit :

comme titulaires :

- Jérôme LOUCHE

- Eric LEJOLIVET

- Didier OZOUF

- Nelly VILLEDIEU

comme suppléants :

- Jean AUVRAY

- Yves HEROUARD

- Michel TOUTAIN

- Christophe DUCLOS

5) Association de Promotion du pays Saint-Lois :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, élit :

- comité de programmation Leader +

- Didier OZOUF (Titulaire)

- Nelly VILLEDIEU (Suppléant)

- Conseil d'administration

- Philippe GOSSELIN

- Assemblée générale

- Philippe GOSSELIN

- Didier OZOUF

- Jérôme LOUICHE
- Nelly VILLEDIEU

6) Comité départemental d'action sociale

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, élit :

Bernard PATIN comme titulaire
Michèle ORVAIN comme suppléante

7) Syndicat de développement économique du Saint-Lois :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, élit :

Philippe GOSSELIN (titulaire)
Bernard BRIGNOT(titulaire)
Fabrice LEMAZURIER(titulaire)
Jean-Luc LEROUXEL(titulaire)

8) Syndicat Mixte du val de Vire :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, élit :

Philippe GOSSELIN (titulaire)
Didier OZOUF (titulaire)
Philippe LAISNEY(suppléant)
Jean AUVRAY(suppléant)

9) Syndicat Mixte du point Fort :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, élit :

Bernard BRIGNOT (Titulaire)
Thierry DUBOURG(Titulaire)
Pierre BOURGE(Titulaire)
Thierry RAULINE(suppléant)
Michel HOREL(suppléant)
Jean-Claude JEANNE(suppléant)

10) Centre Manche initiatives

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, élit :

Philippe GOSSELIN comme titulaire
Fabrice LEMAZURIER comme suppléant

11) Commission locale de l'eau :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, élit :

Philippe GOSSELIN comme titulaire
Didier OZOUF comme suppléant

12) Commission d'appel d'offres :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, élit :

Président : Philippe GOSSELIN
Titulaires :
Nelly VILLEDIEU
Yves HEROUARD
Jean-Luc LEROUXEL

Suppléants :

Jacques THOUROUDE
Gérard DEPERIERS
Pierre VAULTIER

2) Désignation des membres aux différentes commissions :

1) Développement économique et aménagement de l'espace :

Président : Fabrice LEMAZURIER

Membres : Jean-Luc LEROUXEL, Pierre BOURGE, Bernard BRIGNOT, Dany HUAUX, Nelly VILLEDIEU, Jacques CLAIRAUX, Michel HOREL.

2) Jeunesse et formation (Projet Educatif Local, Bassin de Formation et collège) :

Président : Gilles QUINQUENEL

Membres : Gérard DEPERIERS, Marylène HENRY, Jean AUVRAY, Philippe LAISNEY, Jérôme LOUCHE, Jean-Claude JEANNE.

3) Finances :

Présidente : Nelly VILLEDIEU

Membres : Jacques CLAIRAUX, Thierry DUBOURG, Jean-Pierre LECORNU, Michel SAVARY, Fabrice LEMAZURIER, Jean-Luc LEROUXEL.

4) Tourisme, environnement et développement durable :

Président : Didier OZOUF

Membres : Pierre VAULTIER, Thierry RAULINE, Gilles OZENNE, Jean-Pierre LECORNU, Philippe LAISNEY, Thierry DUBOURG, Erik LEJOLIVET, Bernard PATIN.

5) Animation et vie associative :

Président : Jean AUVRAY

Membres : Michèle ORVAIN, Bernard PATIN, Marylène HENRY, Françoise ROGER, Christophe DUCLOS

6) Voirie et travaux :

Président : Michel HOREL

Membres : Yves HEROUARD, Jean-Luc LEROUXEL, Désiré VOISIN, Michel TOUTAIN, Jacques THOUROUDE, Thierry DUBOURG, Christophe DUCLOS, Lydie LOZOUET.

7) Communication (bulletin d'information) :

Président : Philippe GOSSELIN

Membres : tous les vice-présidents, Michèle ORVAIN, Jérôme LOUCHE, Philippe LAISNEY.

Le président rappelle que les commissions ne sont pas fermées. En effet tout délégué qui souhaiterait changer ou s'inscrire dans une autre commission pourra le faire à la prochaine réunion. Les suppléants s'ils le souhaitent peuvent aussi participer aux commissions.

3) Vote des taux d'imposition 2008 et décision modificative :

Le président rappelle que la Communauté de Communes a voté son budget primitif 2008 le 28 février dernier mais n'avait pas voté les taux d'imposition car les notifications n'étaient pas arrivées à ce moment là.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter les taux d'imposition

pour 2008.

Ce qui donne :

Taxe d'habitation : 2.53%

Taxe foncière bâti : 4.17%

Taxe foncière non bâti : 8.21%

Taxe professionnelle : 2.52%

Soit un produit attendu : 415 029€

Taxe professionnelle de zone : 8.98% (reste inchangée) **soit un produit attendu : 79 536€**

Ce qui donne un total de 494 565 € (prévu au BP 2008 465 000).

La différence (+29 565€) sera inscrite en décision modificative ainsi que d'autres recettes non prévues au BP 2008.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide de voter la décision modificative N°1 suivante :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
<i>article</i>	<i>montant</i>	<i>article</i>	<i>montant</i>
61522 « entretien des bâtiments communaux » = réserve	+ 104 640€	7311 « contributions directes »	+ 29 565
		74832 « Fond départemental de taxe professionnelle »	+34 485
		74833 « compensation exo. TP »	- 556
		74834 « compensation exo. TF »	+1 123
		7473 « subvention du département » transport scolaire solde	+ 40 023
TOTAL	+ 104 640	TOTAL	+ 104 640

4) Indemnités de fonctions des élus :

Suite au renouvellement du conseil communautaire et en application des articles L.5211-12, R 5214-1 et R.5332-1 du C G C T, il est nécessaire de fixer les indemnités du président et des vice-présidents.

Le conseil fixe, après en avoir délibéré fixe :

à 41.25 % de l'indice brut 1015 l'indemnité du président (strate des EPCI de 3500 à 9999 habitants)

à 7.85 % de l'indice brut 1015 l'indemnité de chaque vice-président(strate des EPC de 1000 à 3499 habitants)

à compter du 17 avril 2008 pour la durée du mandat.

5) QUESTIONS DIVERSES :

1) Bâtiment industriel ZA La Chevalerie à Marigny :

a) Construction d'un bâtiment industriel pour la société GARLAN :

Le Président présente le projet de construction d'un bâtiment industriel sur la zone artisanale de la Chevalerie à Marigny. En effet la société GARLAN imprimerie souhaite s'installer dans des

locaux plus adaptés que ceux qu'elle a actuellement à Saint-Lô et ainsi assurer son développement. Un local de 389m2 serait nécessaire pour travailler dans de meilleures conditions. L'entreprise souhaite que la communauté de communes soit le maître d'ouvrage. Le bâtiment serait loué à la société GARLAN.

Le président indique qu'une consultation a été lancée concernant l'étude de sol, le contrôle des travaux et le coordonnateur SPS.

Ont répondu pour l'étude de sol :

- Fondasol pour 3 712.80 € H.T.
- Technosol pour 3 497.00 € H.T.
- Fondouest pour 6 067.50 € H.T.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition la moins disante : celle de Technosol et autorise le président à signer le devis correspondant.

Ont répondu pour le contrôle des travaux :

- SOCOTEC pour 6 290.00€ H.T.
- APAVE pour 7 350.00€ H.T.
- VERITAS pour 8 375.00€ H.T.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition la moins disante : celle de SOCOTEC et autorise le président à signer le devis correspondant.

Ont répondu pour la mission coordonnateur de santé :

- SOCOTEC pour 4 200.00€ H.T.
- APAVE pour 3 900.00€ H.T.
- VERITAS pour 3 818.75€ H.T.
- Cotentin coordination pour 3 237.50€ H.T.
- Mesnil System pour 2 420.00€ H.T.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition la moins disante : celle de Mesnil System et autorise le président à signer le devis correspondant.

b) Bilan financier et demande de DDR(Dotation de Développement Rural) :

Le bilan financier comprend :

DEPENSES :

- VRD	132 000€ H.T.
- Bâtiment	783 000
- Honoraires Maître d'œuvre	77 775
- « Bureau de contrôle	6 290
- « coordonnateur SPS	2 420
- « étude de sol	3 497
- Assurance maître d'ouvrage	21 337
- Publicité marché	3 000
- Achat de terrain (5000m2x9.20€ H.T)	46 000
- T.L.E et taxes diverses	12 000
- Frais divers	2 000
- Contrat de location et frais de notaire	17 000

TOTAL : 1 106 319

RECETTES

- DDR	200 000€
- Emprunt	906 319€
TOTAL	1 106 319

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire :

- donne son accord pour que la Communauté de Communes soit maître d'ouvrage,
- approuve l'avant projet et le plan de financement de cette opération,
- sollicite une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DDR,
- autorise le président à passer un contrat de location avec la SARL GARLAN,
- donne son accord pour vendre à la société GARLAN le terrain au prix de 9.20€ H.T. le m2 pour une superficie d'environ 5000m2.

2) Contrat enfance jeunesse :

Suite au renouvellement des instances, le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat enfance jeunesse.

3) Contrat d'objectifs bois-énergie : signature des conventions de financement entre la FD Cuma et les 7 vents :

Le conseil communautaire autorise le président à signer avec la FD CUMA une convention de financement pour l'année 2007 à hauteur de 1 660.56€ et avec la SCIC « les 7 vents du cotentin » à hauteur de 503.20€.

4) Calendrier des réunions :

Lundi 5 mai à 20H30 : bureau
Jeudi 29 mai à 20H30 : assemblée générale
Jeudi 19 juin à 20H30 : bureau
Jeudi 26 juin à 20H30 : assemblée générale.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 23H15.

Le secrétaire de séance
D.OZOUF

Le Président,
Ph.GOSSELIN